



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens (TrACCS)

Note d'orientation accompagnant le questionnaire TrACSS 2020-21 (5.0)

15 février 2021

Introduction

Contexte du suivi mondial des efforts de lutte contre la résistance aux antimicrobiens

Le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens (RAM)¹ a été adopté en 2015 par tous les pays, par l'intermédiaire de décisions de l'Assemblée mondiale de la Santé, de la Conférence de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de la session générale de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)². Il a par la suite été approuvé par les chefs d'État lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2016³.

La collaboration tripartite (OMS, FAO et OIE) a élaboré un cadre mondial pour le suivi et l'évaluation du Plan d'action mondial sur la résistance aux antimicrobiens⁴. L'enquête tripartite d'autoévaluation nationale sur la résistance aux antimicrobiens (TrACSS) décrite dans la présente note d'orientation est une composante de ce cadre mondial de suivi et d'évaluation, portant spécifiquement sur le suivi de la mise en œuvre des plans d'action nationaux de lutte contre la RAM. Quatre cycles d'enquête ont déjà eu lieu (2016-17, 2017-18, 2018-19 et 2019-20). Les questionnaires utilisés et les résultats obtenus sont disponibles à l'adresse www.amrcountryprogress.org.

Objet du suivi mondial

L'objet de cet exercice de suivi est de passer en revue les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des mesures clés de lutte contre la RAM au niveau national et d'en faire une synthèse en vue de l'établissement de rapports annuels au niveau mondial. Il vise également à encourager un examen national, par un groupe de coordination multisectoriel, des progrès accomplis par le pays et à identifier les priorités pour les prochaines étapes. Les réponses fournies par les pays seront également utilisées pour orienter les mesures de suivi et

¹ OMS, 2015, <http://www.who.int/antimicrobial-resistance/publications/global-action-plan/fr/>. Le Plan d'action mondial a été élaboré par l'OMS, avec le soutien de la FAO et de l'OIE.

² Voir la résolution WHA68.7 de l'Assemblée mondiale de la Santé, mai 2015 ; la résolution 4/2015 de la Conférence de la FAO, juin 2015, <http://www.fao.org/3/a-mo153f.pdf> ; et la résolution N°26 de l'Assemblée mondiale des délégués de l'OIE, mai 2015, http://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/AMR/F_RESO_AMR_2015.pdf

³ Voir la Déclaration politique issue de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la résistance aux agents antimicrobiens, 21 septembre 2016, à l'adresse http://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/71/L.2&referer=/english/&Lang=F

⁴ <https://www.who.int/antimicrobial-resistance/global-action-plan/monitoring-evaluation/tripartite-framework/en/>

identifier les domaines dans lesquels un soutien et une assistance technique de la part des trois organisations sont nécessaires.

Méthode et structure du questionnaire

Le questionnaire a été élaboré conjointement par les trois organisations de la collaboration tripartite. Il est conçu pour être rempli sur la base d'une autoévaluation réalisée au niveau national par les autorités publiques compétentes des différents secteurs. Il est demandé aux pays d'identifier les progrès qu'ils ont accomplis pour chacune des rubriques du questionnaire, dans l'ensemble des secteurs concernés. Cela permettra d'avoir un aperçu du stade atteint par chaque pays dans la mise en œuvre d'interventions multisectorielles efficaces et durables contre la RAM, servant de base à l'établissement de rapports mondiaux. Le questionnaire a été conçu pour refléter les degrés divers de mise en œuvre des mesures entre les différents pays interrogés ; il est admis que certains pays ne seront peut-être pas encore en mesure de répondre à certaines questions. Dans ce contexte, la note d'orientation indique quelles questions sont obligatoires et quelles sont celles pour lesquelles une réponse est encouragée. Dans l'idéal, les pays désigneront un point focal national RAM qui sera chargé de coordonner toutes les réponses provenant des différents secteurs et de les soumettre d'ici l'échéance du **31 mai 2021**.

C'est la cinquième année que cette enquête d'autoévaluation nationale est réalisée.

Après l'analyse des taux de réponse aux questions et la prise en compte des commentaires émis par les pays, certaines questions du présent questionnaire ont été modifiées par rapport aux versions précédentes. Des modifications ont été apportées à quelques questions, et deux questions supplémentaires (7.4.1 et 7.4.2) ont été ajoutées, portant sur les capacités des laboratoires et les réseaux pour la santé humaine.

Comme l'an dernier, cette version du questionnaire contient plusieurs questions présentant des liens vers des outils ou des orientations spécifiques élaborés par la FAO, l'OIE ou l'OMS qui peuvent aider les pays à renforcer leurs capacités dans des domaines particuliers. Ces outils ou ces liens sont également fournis en annexe dans la dernière section de la présente note d'orientation. Pour de nombreuses questions, l'utilisateur a en outre la possibilité de télécharger des documents ou d'envoyer des informations complémentaires par courriel au personnel chargé de l'administration de l'enquête TrACSS.

Questions et réponses

1. Quelle est la structure du questionnaire de suivi ?

Une lettre conjointe de la direction des trois organisations appelle les pays à renforcer la participation de tous les secteurs concernés pour répondre à l'enquête. Cela est suivi d'une brève introduction qui résume le processus de réponse au questionnaire et la structure de l'enquête. Le questionnaire est étroitement aligné sur le Plan d'action mondial pour combattre la RAM. Il commence par l'identification des points focaux dans tous les secteurs concernés par la RAM, puis pose des questions sur la collaboration multisectorielle relative à la RAM au sein du pays (question 4), sur les progrès accomplis par le pays dans l'élaboration d'un plan d'action national de lutte contre la RAM et sur la coordination nationale avec d'autres plans d'action, stratégies ou cibles ayant trait à plusieurs maladies humaines significatives (question 5). Il est demandé de télécharger le plan d'action national ou de fournir un lien vers ce dernier. La question 5 demande également des informations spécifiques sur la législation nationale. Les questions suivantes portent sur les quatre objectifs stratégiques du Plan d'action mondial, qui sont axés sur les mesures à mettre en œuvre par les pays, à savoir :

- **Objectif 1.** Mieux faire connaître et comprendre le problème de la résistance aux antimicrobiens grâce à une communication, une éducation et une formation efficaces. *(voir questions 6.1-6.5).*
- **Objectif 2.** Renforcer les connaissances et les bases factuelles par la surveillance et la recherche *(voir questions 7.1-7.7).*
- **Objectif 3.** Réduire l'incidence des infections par des mesures efficaces d'assainissement, d'hygiène et de prévention des infections *(voir questions 8.1-8.4).*
- **Objectif 4.** Optimiser l'usage des médicaments antimicrobiens en santé humaine et animale *(voir questions 9.1-9.3).*
- **Propagation de la RAM dans l'environnement** – Évaluation nationale des risques de propagation de la RAM dans l'environnement et législation/réglementation visant à prévenir les infections par l'amélioration des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène et à éviter la contamination de l'environnement *(voir question 10).*

À noter que l'objectif 5 du Plan d'action mondial, axé sur les investissements à consacrer à la mise au point de nouveaux outils et sur la formulation d'arguments économiques en faveur de la lutte contre la RAM, a une dimension essentiellement mondiale et n'est donc pas inclus dans le questionnaire.

2. La RAM étant un enjeu multisectoriel, le questionnaire aborde-t-il la question dans l'ensemble des secteurs ?

Oui, le questionnaire comprend des questions distinctes relatives à la santé humaine, la santé animale et la santé végétale pour chacun des objectifs du Plan d'action mondial. Les questions sont identifiées par un code couleur et un pictogramme pour chaque secteur. Les questions relatives à la santé animale incluent les animaux terrestres et aquatiques. Certaines questions (6.1, 7.5) requièrent également des réponses distinctes pour la production alimentaire, la sécurité sanitaire des aliments et l'environnement. Il y a une question sur l'environnement (10), qui demande d'identifier les domaines où le risque de contamination de l'environnement est élevé et d'indiquer si le pays est doté d'une législation et d'une réglementation visant à prévenir la contamination de l'environnement par les déchets, et en particulier à limiter les rejets d'antimicrobiens.

Pour aider les pays à remplir le questionnaire, les intitulés des questions sont accompagnés de pictogrammes spécifiques et identifiés par un code couleur pour chaque secteur concerné :

- Les questions sur **fond gris** sont de **nature multisectorielle**.
- Les questions sur **fond orange** portent sur les aspects de la RAM qui ont trait à **la santé humaine**.
- Les questions sur **fond bleu** sont liées à la **santé animale**.
- Les questions sur **fond vert** concernent la **santé végétale et l'environnement**.

Des catégories relatives à des secteurs spécifiques sont incluses dans certaines parties du questionnaire. Pour donner suite à des demandes de clarification envoyées par les participants sur ces catégories, nous apportons les précisions suivantes :

- **Secteur de la santé animale** : Dans sa forme la plus simple, la santé animale est définie comme l'absence de maladie. Ce secteur englobe les systèmes ou activités destinés à optimiser le bien-être et la santé physique et comportementale des animaux, y compris la prévention, le traitement et la maîtrise des maladies et des affections touchant des animaux individuels ou des troupeaux entiers. Le cas échéant, l'enregistrement des maladies, des blessures, de la mortalité et des traitements médicaux joue un rôle essentiel pour la mise en œuvre de mesures efficaces de santé animale.

- **Secteur de la santé végétale** : Dans sa forme la plus simple, la santé végétale est définie comme l'absence de maladie. Ce secteur englobe les systèmes ou mesures phytosanitaires visant à prévenir, maîtriser ou réduire l'introduction, la propagation et l'implantation de maladies ou de nuisibles chez les végétaux.
- **Secteur de la production alimentaire** : Ce secteur comprend l'ensemble des processus, procédures et infrastructures destinés à optimiser la productivité et l'efficacité des systèmes de production animale et végétale, en sus du maintien de la santé animale/végétale ; il inclut des éléments tels que la reproduction sélective, la nutrition, les structures d'élevage et autres techniques d'élevage.
- **Secteur de la sécurité sanitaire des aliments** : Aspects de la production alimentaire et de la transformation des aliments qui ont trait à la protection de la santé publique, que ce soit avant ou après l'abattage ou la récolte. Par produit alimentaire, on entend toute substance destinée à la consommation humaine, qu'elle soit transformée, semi-transformée ou brute.

La répartition exacte de ces catégories entre les domaines de compétence des différentes autorités publiques variera selon la structure interne de chaque pays ; il revient aux pays de déterminer, sur la base des explications ci-dessus, comment aligner ces catégories avec leurs structures internes, départements, politiques et domaines de responsabilité, et de répondre en conséquence.

3. Quel est le processus recommandé pour remplir le questionnaire de suivi sur la RAM ?

Chaque pays est prié de soumettre une réponse officielle, validée par tous les secteurs concernés, qui résume les progrès réalisés à l'échelle nationale. Il est donc important d'impliquer un groupe multisectoriel dans l'évaluation des progrès nationaux et de fournir des réponses coordonnées, approuvées par toutes les parties prenantes. On a constaté une sous-estimation des progrès accomplis dans le pays lorsque les réponses étaient données sans la participation nécessaire des responsables politiques concernés pour les divers secteurs. Cela souligne l'importance que revêt la coordination interne dans le pays pour parvenir à une évaluation complète.

Il est recommandé que le processus de suivi de la RAM soit géré par les points focaux nationaux chargés de la RAM et rassemble les principales parties prenantes qui œuvrent dans la lutte contre la RAM, issues de tous les secteurs, des pouvoirs publics, des organismes partenaires de développement et de la société civile, pour discuter de la façon d'évaluer les progrès réalisés dans le pays. De nombreux pays se sont dotés d'un **groupe de travail multisectoriel sur la RAM** ou d'un comité de coordination national sur la RAM, qui peuvent constituer un forum idéal pour cette discussion. Ces réunions de coordination multisectorielle peuvent ouvrir la voie à un autre débat sur les priorités pour aller de l'avant et sur la manière de surmonter les obstacles qui se présentent.

En l'absence de points focaux nationaux et/ou de comité multisectoriel national, il est suggéré que les représentants compétents des ministères responsables de la santé humaine et animale décident ensemble du processus à adopter pour parvenir à une réponse nationale commune et la soumettre. Des versions électroniques de ce questionnaire sont également transmises aux points focaux de la FAO et de l'OIE chargés des produits vétérinaires dans les pays, qui sont priés de collaborer avec le point focal national chargé de la RAM pour apporter leurs contributions.

4. Comment soumettre la réponse nationale au questionnaire ?

Le questionnaire doit être complété en ligne et chaque pays doit soumettre un seul questionnaire. Afin d'éviter l'envoi de réponses multiples au questionnaire en ligne, **le point focal national chargé de la RAM recevra de**

l'OMS une clé électronique unique permettant d'accéder au questionnaire. Il est recommandé d'imprimer le questionnaire aux fins de la discussion entre les partenaires concernés, puis de le remplir et de le soumettre en ligne en utilisant la clé d'accès électronique fournie.

Une fois qu'un pays transmet la version finale de son questionnaire rempli, les données lui sont renvoyées en vue d'une vérification avant publication. Une fois publiées, les réponses seront bloquées et ne pourront plus être modifiées. Les nouveaux progrès accomplis pourront être indiqués dans le questionnaire des années suivantes.

5. Quelle est l'échelle d'évaluation utilisée dans la plupart des questions ?

La plupart des réponses aux questions supposent une appréciation des capacités et des progrès réalisés au niveau national sur une échelle de cinq points (A à E), certaines utilisant une échelle de quatre points (A-D) lorsque des variations moins importantes sont escomptées. Ce format offre un moyen simple de résumer les progrès nationaux et fournit des résultats pouvant être compilés au niveau mondial. Étant donné que le suivi sera réitéré chaque année, il sera possible d'observer les tendances dans le temps. Cette échelle en cinq points a été harmonisée avec celle de l'évaluation des performances des services vétérinaires de l'OIE, ainsi que celle des évaluations extérieures conjointes menées au titre du Règlement sanitaire international (RSI/JEE).

Les différents niveaux de cette échelle sont en outre conçus pour correspondre à ceux de l'échelle utilisée dans le questionnaire de suivi et d'évaluation des capacités de mise en œuvre du RSI (dont les niveaux sont les suivants : **capacité inexistante, capacité limitée, capacité développée, capacité démontrée, capacité pérenne**).

Ces niveaux sont destinés à couvrir à la fois les **progrès** accomplis et la **fonctionnalité**, c'est-à-dire à indiquer si les politiques et les plans requis sont en place et dans quelle mesure les activités sont mises en œuvre. Une seule option doit être sélectionnée pour chaque question. De manière générale, les niveaux sont définis comme suit, avec quelques variations selon le sujet abordé :

A – aucune politique ou aucun plan n'est en place et les activités en cours sont peu nombreuses, voire inexistantes.

B – les activités ont débuté dans certains endroits ou chez certains groupes cibles, et les politiques ou plans associés sont en cours d'élaboration.

C – certaines activités sont en cours au niveau national, et des politiques et des plans ont été élaborés.

D – mise en œuvre opérationnelle des politiques et activités à l'échelle nationale.

E – toutes les activités prévues sont mises en œuvre et opérationnelles à l'échelle nationale. Les plans font l'objet d'un suivi actif et de mises à jour.

L'option sélectionnée doit refléter le plus étroitement la situation du pays. Le choix d'un niveau supérieur suppose que les progrès correspondant aux niveaux inférieurs ont été atteints (par exemple, les pays qui choisissent l'option « D » doivent avoir réalisé les progrès décrits dans les options « B » et « C », ainsi que « D »). Étant donné que certaines de ces évaluations sont des mesures composites couvrant plusieurs secteurs, il faudra faire preuve de discernement. Si un pays satisfait à tous les éléments d'un niveau donné, ce niveau pourra être sélectionné. Si le pays satisfait à presque tous les éléments du niveau envisagé ou s'il est probable que tous les éléments soient satisfaits dans un avenir proche, les partenaires peuvent décider d'un commun accord de sélectionner ce niveau.

6. Les réponses fournies par les pays doivent-elles prendre en compte la résistance aux antituberculeux, aux médicaments anti-VIH ou aux antipaludéens ainsi qu'aux antibiotiques ?

Les antimicrobiens comprennent un large éventail de produits, notamment les antibiotiques, les antifongiques, ainsi que les médicaments contre le VIH, la tuberculose et le paludisme.

- **Pour la santé humaine, les réponses doivent porter essentiellement sur les antibiotiques** et rendre compte des efforts déployés pour limiter la propagation de la résistance à ces médicaments essentiels. En effet, de nombreux pays ont tout juste commencé à élaborer une riposte durable à la résistance aux antibiotiques. En revanche, de nombreux pays touchés par le VIH, la tuberculose et le paludisme ont déjà adopté des plans et accompli des progrès pour combattre la résistance aux médicaments employés contre ces maladies. La question 5.2 porte spécifiquement sur les liens existant entre les plans de lutte contre la RAM pour chacune de ces maladies et le plan d'action national contre la RAM.
- **Pour la santé animale, les réponses** doivent porter sur les classes d'antimicrobiens qui figurent sur la liste OIE des agents antimicrobiens⁵ importants en médecine vétérinaire.
- **Pour la santé végétale**, les réponses doivent être axées sur les pesticides antimicrobiens, comme les bactéricides (antibiotiques) et les fongicides.

7. Comment répondre aux questions si les informations disponibles sont insuffisantes ?

Il est possible que le point focal RAM d'un pays ne soit pas en mesure de répondre à toutes les questions dans tous les secteurs. C'est pourquoi la collaboration avec d'autres secteurs est importante pour obtenir des réponses appropriées. À cette fin, la FAO et l'OIE transmettront une version électronique du questionnaire à leurs points focaux dans le pays, parallèlement au lien vers le questionnaire, propre à chaque pays, que l'OMS enverra au point focal national chargé de la RAM au sein du Ministère de la santé. Le point focal national RAM sera chargé de regrouper toutes les réponses provenant des différents secteurs et de soumettre une réponse unique. Seules les réponses transmises par l'intermédiaire du lien en ligne fourni seront acceptées. En l'absence d'information, il convient de ne pas répondre à la question, sauf si elle est indiquée comme obligatoire.

8. Quelle est la date limite pour soumettre la réponse au questionnaire ?

Les réponses doivent être soumises d'ici au 31 mai 2021.

9. Comment les données seront-elles utilisées ?

Les réponses des pays seront publiées en ligne dans la base de données mondiale en accès libre de la collaboration tripartite : <https://amrcountryprogress.org/>.

Les données seront utilisées pour l'établissement de rapports aux niveaux régional et mondial. Elles seront également analysées par l'OMS, l'OIE, la FAO et d'autres partenaires en vue d'identifier les pays qui pourraient bénéficier d'un soutien de suivi, notamment d'un appui technique ou d'une aide au financement ou à la sensibilisation.

10. Ce suivi mondial se poursuivra-t-il à l'avenir ?

5

https://www.oie.int/fileadmin/Home/fr/Our_scientific_expertise/docs/pdf/AMR/F_OIE_Liste_antimicrobiens_Juillet2019.pdf

L'objectif est de suivre les progrès accomplis chaque année par les pays afin d'évaluer les domaines d'activité et les pays dans lesquels on observe des progrès et ceux où les progrès sont moins importants et où des mesures doivent être prises en conséquence.

Autres questions ?

Si vous avez d'autres questions concernant le processus ou le questionnaire, veuillez contacter Mme Pravasha Prakash à l'OMS à l'adresse : tracss@who.int. Elle assurera la coordination avec la FAO et l'OIE selon les besoins.

ANNEXE - Outils et documents d'orientation élaborés par la collaboration tripartite

I. Sensibilisation et formation

- Boîte à outils pour la Semaine mondiale pour un bon usage des antibiotiques | <https://who.canto.global/v/AntimicrobialResistance/folder/MOFHE?display=fitView&viewIndex=0&gSortingForward=false&gOrderProp=uploadDate&from=fitView>
- Outil d'enquête de l'OMS pour évaluer le niveau de sensibilisation des professionnels de santé à la résistance aux antibiotiques. Si votre pays souhaite recevoir et distribuer cet outil d'enquête aux publics cibles concernés, veuillez contacter tracss@who.int et indiquer les coordonnées correspondantes :
Nom :Titre :Courriel :
- WHO Competency Framework for Health Workers' Education and Training on Antimicrobial Resistance & Curricula Guide: <https://www.who.int/hrh/resources/WHO-HIS-HWF-AMR-2018.1/en/>;
<https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/329380/9789241516358-eng.pdf>
- OIE, Enseignement vétérinaire et pour paraprofessionnels vétérinaires : <https://www.oie.int/fr/solidarite/options-de-soutien-cible/education-veterinaire-et-paraprofessionnel-veterinaire/>
- OIE, Qualité des services vétérinaires : https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_vet_serv.htm

II. Surveillance et suivi

- OIE, Suivi des quantités d'antimicrobiens utilisées chez les animaux : https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_monitoring.htm
https://www.oie.int/fr/normes/code-aquatique/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_quantities_usage_patterns.htm
https://www.oie.int/fileadmin/Home/eng/Our_scientific_expertise/docs/pdf/AMR/ENG_AMUUse_Guidance_Final_2019.pdf
- FAO, Explication concernant l'utilisation des pesticides : Les pesticides appliqués aux végétaux incluent les bactéricides et les fongicides, qui peuvent avoir une incidence sur le développement d'une résistance chez les bactéries sur les végétaux ou dans le milieu environnant. Les conséquences que cela a sur la charge globale de la résistance aux pesticides, sur la contribution à la résistance aux antimicrobiens et sur la santé humaine et animale, ainsi que sur notre capacité à traiter les phytopathologies, constituent un domaine de recherche important. On notera que la terminologie couramment utilisée pour les

produits et substances chimiques dans le domaine de la santé végétale diffère de celle employée en santé animale et humaine.

III. Lutte contre les infections

- Lignes directrices de l'OMS sur les principales composantes des programmes de lutte contre l'infection <http://www.who.int/infection-prevention/publications/core-components/en/>;
https://www.who.int/infection-prevention/campaigns/ipc-global-survey-2019_FR/en/
- OMS, UNICEF, informations et Outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène : <https://www.washinhcf.org/home/>; https://www.who.int/water_sanitation_health/publications/water-and-sanitation-for-health-facility-improvement-tool/fr/
- OMS, Couverture vaccinale: http://www.who.int/immunization/monitoring_surveillance/routine/coverage/en/index4.html

IV. Usage rationnel des antimicrobiens

- OMS : Classification « AWaRe » des antibiotiques : <https://adoptaware.org/>
- FAO : Optimisation de l'utilisation des pesticides antimicrobiens comme les bactéricides et les fongicides dans la production végétale : <http://www.fao.org/agriculture/crops/thematic-sitemap/theme/pests/ipm/en/>
- OIE : Usage responsable et prudent des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire : https://www.oie.int/fr/normes/code-terrestre/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_use.htm
https://www.oie.int/fr/normes/code-aquatique/acces-en-ligne/?htmfile=chapitre_antibio_resp_prudent_use.htm
- Programmes pour le bon usage des antimicrobiens dans les établissements de santé dans les pays à revenu intermédiaire, tranche inférieure : une boîte à outils pratique de l'OMS : <https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/332624/9789240003071-fre.pdf>

RAM et environnement

- Note d'orientation technique relative à l'eau, l'assainissement et l'hygiène et la gestion des eaux usées pour prévenir les infections et réduire la propagation de la résistance aux antimicrobiens : <https://www.who.int/fr/publications/i/item/9789240006416>

Commentaires : Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires et de vos suggestions pour étoffer cette enquête annuelle ou pour souligner les questions susceptibles d'être révisées ou simplifiées. Veuillez écrire à l'adresse : tracss@who.int

Nous vous remercions de votre participation à cette enquête annuelle.